

PROTOCOLE SANITAIRE 2020-2021

Application au sein de la cité scolaire Charlemagne

du « Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires »

communiqué le 27 août 2020 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Préambule

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.

Arrivée et départ de l'établissement

Au collège

Arrivées de 8h et 8h30 :

- Les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} se présentent à l'accueil du 13 rue Charlemagne, munis de masques en veillant à respecter les distances de sécurité. Un marquage au sol aux abords du collège permet de respecter ces distances.

Distributeur sans contact de solution hydro-alcoolique pour lavage des mains en entrant.

- Les élèves de 5^{ème} et 3^{ème} se présentent à la porte du 6 rue du Fauconnier, les consignes étant les mêmes.

Les sorties de 16h10 et 17h10 se font par les mêmes portes. Les élèves sont invités à ne pas stationner devant le collège.

Toutes les autres entrées et sorties de la journée se font par le 13 rue Charlemagne.

Au lycée

Arrivées de 8h et 9h :

- Les élèves de 2^{nde} et de CPGE se présentent à l'accueil du 14 rue Charlemagne, munis de masques en veillant à respecter les distances de sécurité.

Distributeur sans contact de solution hydro-alcoolique pour lavage des mains en entrant.

- Les élèves de 1^{ère} et terminale se présentent au portail du 101 rue Saint Antoine, les consignes étant les mêmes.

Les autres entrées et les sorties de la journée se font toutes par le 14 rue Charlemagne. Les élèves sont invités à ne pas stationner devant le lycée.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous dès l'arrivée dans l'établissement, en extérieur comme en intérieur, y compris pendant les cours dans les salles de classe.

Le masque doit être changé toutes les 4 heures. Le masque usagé doit être conservé dans une pochette dédiée exclusivement à cet usage. Les masques jetables ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles.

Cas particulier de l'EPS :

Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas.

Lavage des mains

Les élèves doivent se laver les mains

- avec du savon aux lavabos ou avec du gel hydro-alcoolique
- en frottant 15 à 30 secondes
- a minima en arrivant à l'école, avant de manger, après être allés aux toilettes et en repartant.

Avec la crise sanitaire, il est déconseillé de boire aux robinets. Les élèves sont encouragés à amener une gourde ou une bouteille d'eau.

Circulation dans l'établissement

Au collège

Quatre escaliers desservent les salles en étage.

Pour limiter la promiscuité au moment des arrivées, intercours et départs, **les élèves empruntent l'escalier le plus proche de la salle dans laquelle ils ont cours, à la montée comme à la descente.**

Pour limiter les circulations d'élèves, les classes restent dans la même salle pour tous les cours ne nécessitant pas une salle spécifique (français, maths, histoire-géographie, langues vivantes).

Au lycée

Quatre escaliers desservent les salles en étage.

Pour limiter la promiscuité au moment des arrivées, intercours et départs, **les élèves empruntent l'escalier le plus proche de la salle dans laquelle ils ont cours, à la montée comme à la descente.**

Salles de classe

La distanciation d'un mètre ne pouvant être respectée dans les salles de classe, **élèves et enseignants doivent porter leur masque pendant toute la durée du cours.**

Du gel hydro alcoolique est à disposition dans chaque salle de classe.

Les salles sont aérées au minimum entre chaque cours et à chaque récréation.

Récréations

Au collège

La distanciation physique ne s'appliquant plus en extérieur, les élèves peuvent descendre dans la cour mais gardent leur masque pendant les récréations.

Au lycée

La distanciation physique ne s'appliquant plus en extérieur, les élèves peuvent descendre dans les cours mais gardent leur masque pendant les récréations.

L'interdiction de fumer dans l'espace public n'étant pas actée par la Préfecture de police, et afin de réduire la promiscuité entre fumeurs qui se regroupent traditionnellement devant le portail au moment des récréations, **les 2 accès au lycée sont ouverts** pendant les récréations (14 rue Charlemagne pour les 2ndes et CPGE, 101 rue Saint Antoine pour les 1ères et terminales).

En raison du risque de transmission du virus (la fumée d'une cigarette pourrait contenir des particules virales susceptibles d'être inhalées par les personnes présentes dans un rayon de 10 mètres), **nous encourageons les fumeurs à s'abstenir et surtout leurs camarades non-fumeurs à ne pas les accompagner.**

Demi-pension

Jusqu'à près de 1200 élèves déjeunent à la cantine certains jours, seul moment de la journée où ils sont amenés à ôter leur masque dans un espace clos.

Les élèves qui le souhaitent peuvent ne pas déjeuner à la cantine en attendant une évolution de la situation sanitaire. Les collégiens qui feraient ce choix pourront bien sûr changer d'avis à tout moment et s'inscrire en cours d'année.

Afin de réduire le brassage et la promiscuité, nous testerons en début d'année l'organisation ci-dessous qui pourra éventuellement être aménagée par la suite en fonction de l'évolution des comportements et de la situation sanitaire.

Les élèves descendent au réfectoire, à raison de 2 classes toutes les 5 mn à partir de 11h30 selon un ordre de passage des classes préalablement défini chaque jour en fonction des emplois du temps. Ils sont invités à garder leur file dans l'escalier, et à ne pas en changer, jusqu'aux distributeurs de plateaux, et aux lignes de distribution correspondantes.

Une borne de distribution automatique (sans contact) de solution hydro-alcoolique (en spray) est placée au début de chaque ligne de distribution.

Les couverts et le pain ne sont plus en libre-service mais sont distribués par un agent de service. Les élèves peuvent se servir à boire directement aux fontaines à eau installées dans le réfectoire. Ils n'ôtent leur masque qu'une fois installés à leur place, le rangent dans un sac dédié et remettent un nouveau masque en se levant de table.

Afin de réduire la promiscuité, les élèves déjeunent à de longues tables où ils n'occupent qu'une place sur 2, en alternance, permettant ainsi de ne pas avoir de voisin à côté ni en face.

Le temps passé à table est limité à 15 mn afin qu'il n'y ait jamais plus de 200 élèves assis dans le self. A titre exceptionnel durant la période de réduction du nombre de places dans le réfectoire, les élèves sont invités à consommer leur dessert à l'extérieur après avoir libéré leur place et en respectant une distanciation physique d'un mètre avec leurs camarades.

Formation, information et communication

Ce protocole est adressé à chaque élève et chaque parent via l'ENT, est expliqué par le professeur principal et fait l'objet d'une discussion avec les élèves lors de la première heure de vie de classe.

Le rôle des parents dans l'apprentissage et le respect des gestes barrières est essentiel (explications à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.).

Ils doivent surveiller l'apparition d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école et déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

Si un enfant présente un quelconque symptôme, il sera immédiatement isolé et devra être récupéré au plus vite par ses parents pour aller voir son médecin traitant.

La pièce dans laquelle il se trouvait sera immédiatement nettoyée de façon approfondie et une liste des élèves et adultes l'ayant côtoyé sera établie.

Des mesures d'isolement des personnes contact ou ayant susceptibles de l'avoir été pourront être prises localement en fonction des consignes de l'ARS.